

du public et ils se sont acquittés en toute honnêteté de la tâche délicate que Mgr l'archevêque leur a confié ; je les en remercie au nom de Sa Grandeur.

“ Quant à vous je trouve dans ce rapport une nouvelle et éclatante preuve de votre désintéressement sans égal et de votre dévouement sans bornes au bien de l'œuvre de la colonisation, et la loterie ne peut que gagner à continuer sous votre patronage.

“ J'espère que les journaux se feront un devoir de publier le rapport *in extenso*.

“ En vous présentant mes plus sincères félicitations pour le succès que vous avez obtenu dans le passé et mes meilleurs souhaits pour l'avenir de l'œuvre que vous patronnez,

“ J'ai l'honneur de me souscrire, Monsieur le Curé,

“ Votre très humble, et tout dévoué serviteur

“ L. D. A. MARÉCHAL, V. C. ”

N: B.—Par l'acte de cession de M. le curé Labelle à M. Audet, ce dernier est nommé le *continuateur* de l'Œuvre de la Loterie.

RAPPORT DES COMMISSAIRES.

A Sa Grandeur Monseigneur E. Fabre, archevêque de Montréal, Monseigneur,

Chargés par Votre Grandeur de faire une enquête sur l'administration de la Loterie Nationale, et en vertu d'une commission en date du vingt-cinq août dernier, nous avons l'honneur de faire le rapport suivant :

Nous croyons nécessaire, Monseigneur, de faire le résumé historique de la loterie avant de vous soumettre les faits se rapportant à cette entreprise nouvelle au pays et de si difficile exécution.

C'est à M. l'abbé Labelle qu'est due l'idée de l'organisation d'une grande loterie en faveur de la colonisation, son œuvre de prédilection. Pour mener cette entreprise à bonne fin, un groupe d'hommes influents se ralliant autour de lui, un comité de direction et de surveillance fut provisoirement organisé en attendant la sanction législative du projet.

La Législature ayant cependant refusé d'accorder un acte constitutif, le premier enthousiasme ne tarda pas à se refroidir, et M. Labelle se trouva à peu près seul pour continuer l'entreprise en laquelle il avait foi, et il assumait seul la responsabilité des engagements pris par la loterie en son nom.

Malgré les appels de M. l'abbé Labelle, appels faits par lettres confidentielles et en conversation privée, il ne put obtenir aucune mise de fonds dans la loterie pour en assurer le succès.

L'inexpérience dans une affaire aussi complexe coûta bien cher et en dépit du dévouement inaltérable, de l'énergie si connue et du travail incessant de M. l'abbé Labelle, le succès ne répondit pas à l'attente. Les frais d'administration en général, l'achat des lots à donner en prix, l'annonce et la réclame durent être payés